

## → Objectif

Partager l'espace, vivre avec les autres. Maîtriser son véhicule. S'adapter aux situations. Avoir des notions sur les aspects techniques et dynamiques d'un véhicule.

## → Guide de lecture

### Exemple

En 2018, la vitesse moyenne des voitures de tourisme en agglomération, de jour, est de 47 km/h.

### Définition

#### AGGLOMÉRATION

Partie de route située entre deux panneaux d'entrée et de fin d'agglomération, quelle qu'en soit la taille.

Source : Code de la route.

#### TRAVERSÉE D'AGGLOMÉRATION PAR VOIES D'ENTRÉE

Entrée des agglomérations, au niveau des panneaux, là où la vitesse autorisée passe à 50km/h

#### TRAVERSÉE D'AGGLOMÉRATION PAR ARTÈRES

Traversée des centres-villes

### MÉTHODOLOGIE

L'observatoire national interministériel de sécurité routière fait réaliser des mesures de vitesse sur les différents réseaux routiers. Ces relevés sont totalement indépendants de ceux pratiqués par les forces de l'ordre. Le relevé a été défini de la façon suivante :

- des routes droites et planes, sans perturbation de trafic, sans carrefours, ni feux, sur quelques centaines de mètres avant et après le point de mesure, en ce qui concerne les traversées de petites agglomérations et dans les agglomérations moyennes de 50 000 à 100 000 habitants.

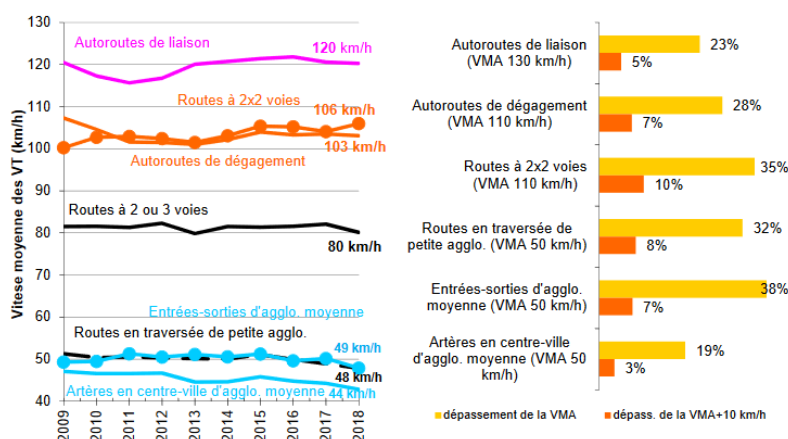
La "vitesse moyenne" est calculée à partir des relevés réalisés dans certaines conditions de circulation, et non d'une vitesse moyenne pratiquée sur le réseau considéré :

- c'est une vitesse moyenne dite " libre ", caractérisant alors le niveau de sécurité désiré et non un temps de parcours réel du conducteur au volant,
- pour mesurer les vitesses, environ 285 points d'observation (de jour) représentatifs du réseau routier français ont été retenus,
- les mesures sont effectuées entre 9 h 30 et 16 h 30.

## → Pour aller plus loin

En 2018 sur les routes en traversée de petite agglomération, les vitesses moyennes pratiquées par les véhicules de tourisme et les véhicules utilitaires légers baissent légèrement (de l'ordre de 1 km/h) par rapport à 2017. Elles sont également en baisse pour les poids lourds de 4 essieux et plus de près de -2 km/h. Environ 32 % des véhicules de tourisme et des utilitaires légers observés dépassent la VMA de 50 km/h, dont environ 10 % dépassent le seuil de 60 km/h. Pour les poids lourds de 4 essieux et plus, ces taux sont respectivement de 28 % et 4 %.

Vitesse moyenne (2009-2018) et taux de dépassement de la VMA (2018) des véhicules de tourisme, par type de réseau (\*)



(\*) Sur routes bidirectionnelles, limitées à 80 km/h depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018, les observations des vitesses publiées par le Cerema, détaillées, rendent mieux compte de l'évolution des vitesses au long de l'année 2018.

## → Bibliographie

Observatoire des vitesses de l'ONISR.

La sécurité routière en France. Bilan de l'année 2018. ONISR